



Natation



PROJET ASSOCIATIF

U.S. CARMAUX NATATION

Le projet associatif de l'U.S. Carmaux Natation est conçu pour une durée de 4 années sur l'olympiade 2020 - 2024. Ce projet a pour objectif de tracer les lignes directrices du club en matière d'orientations. Le projet présente la situation actuelle du club en cette rentrée 2020 fortement impactée par le COVID-19. Il a pour but d'analyser le club sous différents angles afin d'en faire ressortir les aspects positifs et négatifs auxquels nous souhaitons répondre par des objectifs et actions durant 4 années.

Rédigé par Damien BERLOU - Octobre 2020



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

PRÉAMBULE

Le projet associatif et sportif de l'U.S. Carmaux Natation va conduire les orientations du club pour les 4 prochaines années. Ce document va permettre de fixer des objectifs à court et moyen terme et de trouver les moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Ce projet doit s'adresser :

- Aux dirigeants actuels et prochains de l'association puisqu'ils établissent les actions entreprises par les membres du comité directeur pour répondre à une politique générale de développement du club,
- Aux intervenants du club pour définir leurs priorités d'actions répondants aux objectifs fixés par le présent projet associatif,
- Aux instances sportives fédérales, locales et auprès des partenaires privés pour montrer les objectifs d'orientations de l'association puis les valeurs défendues par le club pour les confronter aux leurs et ainsi s'inscrire dans une politique de partage et d'accompagnement auprès des associations locales,
- À l'ensemble des adhérents du club afin qu'ils connaissent leur association, qu'ils s'identifient aux projets mis en place, partagent les valeurs véhiculées par l'association et participent à la réalisation de ceux-ci.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

SOMMAIRE

Préambule.....	2
La présentation du club.....	5
I - L'identité de la structure.....	5
II - La philosophie du club.....	6
La situation actuelle du club.....	8
I - Le fonctionnement de l'association.....	8
1. Les éducateurs.....	8
2. Le comité directeur.....	8
3. Les bénévoles.....	9
4. Les officiels.....	10
II - Les activités.....	10
1. L'éveil aquatique (4 - 5 ans).....	12
2. L'école de natation (6-11 ans).....	12
3. Loisir jeune (11 - 16 ans).....	13
4. La compétition (9 ans et plus).....	13
5. Loisir adulte.....	15
6. La natation santé.....	15
III - L'organisation au sein de l'U.S.C Natation.....	16
1. Les inscriptions.....	16
2. Les cours dispensés au club.....	16
3. Les compétitions.....	17
4. Les stages.....	18
IV - Les opérations mises en place.....	19
1. La boutique club.....	19
2. Le goûter de Noël et la Galette des rois.....	19
3. Le repas de fin d'année.....	19
4. Plan Aisance aquatique & « J'apprends à nager ».....	20
5. Les partenaires.....	20
6. La communication.....	20
V - Le budget.....	21
1. Les frais de fonctionnement.....	23
2. Les cotisations.....	23
3. Les subventions.....	23
4. Les charges fédérales.....	24
5. Les compétitions.....	24



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

6. Autres frais.....	25
Les problématiques observées et les axes de développement.....	26
I - Les problématiques de fonctionnement de l'association.....	26
II - Les problématiques des groupes et des cours.....	27
III - Les problématiques chez les compétiteurs.....	29
IV - Les problématiques d'organisation.....	30
Annexes.....	32



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

LA PRÉSENTATION DU CLUB

I - L'identité de la structure

L'Union Sportive de Carmaux Natation est née en 1997.

Les statuts (Annexe 1) ont été déposés en préfecture et l'Association est parue au Journal Officiel le 9 octobre 1997 sous le numéro W 811000455. Il existe également un règlement intérieur (Annexe 2).

L'association a reçu l'agrément Jeunesse et Sport le 24 décembre 1998 sous le numéro 81-98H513 et exerce son activité d'employeur avec le numéro SIRET : 414 603 266 00019

Elle est affiliée à la Fédération Française de Natation sous le numéro 24081064 et à l'Office Municipal des Sports de Carmaux depuis le 1^{er} septembre 2019.

Comptant jusqu'en 2013 environ 650 adhérents, le passage au nouveau complexe aquatique et la perte de l'activité Aquagym ont causé une perte considérable du nombre d'adhérents portant aujourd'hui le nombre d'adhérents à environ 300.

Le siège social de l'association se situe au Centre Aquatique l'Odysée, Rue Camboulives à Carmaux. Sa présidente GATEAU KOEUNE Emmanuelle est en fonction depuis le 1^{er} septembre 2019.

Le club dispose d'un site internet : <https://abcnatation.fr/sc/240810644> ainsi que d'un site facebook : <https://www.facebook.com/U.S.CARMAUX.NATATION>

L'adresse mail du club est uscnatation81@gmail.com et le numéro de téléphone 06.29.63.19.89.

Le budget prévisionnel pour la saison 2020 – 2021 est estimé à 67 900 €.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

II - La philosophie du club

Seul club de natation du territoire carmausin, l'U.S.C natation accueille les habitants du Ségala tarnais et Villefrancois. Ce club amateur est implanté dans une ville de faible densité où il doit évoluer en tant que club formateur. Les jeunes doivent se dépenser, se faire plaisir et développer leurs compétences physiques et sportives voire faire émerger des talents.

Les objectifs généraux sont multiples :

◆ Créer un contexte favorable à la réussite sportive pour tous quelque soit les aptitudes de chacun

→ *Les éducateurs doivent veiller à toujours proposer des programmes d'entraînement en parfaite corrélation avec l'âge de l'enfant, le niveau d'expertise et les objectifs fixés sans décevoir l'individu.*

◆ Amener à l'épanouissement personnel de tous

→ *Rendre le nageur acteur de son développement personnel, l'accompagner vers la réussite et l'atteinte de ses objectifs. L'encourager et l'aider au besoin dans la formation de nageur. Le plaisir de nager et l'envie de s'améliorer doivent être les seuls leviers de développement.*

◆ Répondre aux objectifs de formation de l'enfant

→ *Peut importe le niveau de départ, amener le nageur au niveau correspondant à son âge en adaptant les contenus d'entraînement répondant ainsi aux exigences des diplômes fédéraux.*

◆ Respecter les besoins biologiques et physiologiques de l'enfant

→ *Garder à l'esprit que l'enseignement doit être adapté en fonction du stade de développement de l'enfant sur le plan moteur et psychologique. Les droits de l'enfant doivent être respectés.*



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

◆ Ancrer les valeurs socio-éducatives du sport chez les jeunes

→ *Les éducateurs doivent transmettre les valeurs du sport, faire apparaître l'esprit sportif chez chacun. Les enfants doivent acquérir des normes comportementales dans le sport transférables à la vie de tous les jours comme le respect de soi et des autres, le respect des règles, le respect du matériel, l'exigence personnelle et le goût de la réussite.*



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

LA SITUATION ACTUELLE DU CLUB

I - Le fonctionnement de l'association

L'U.S.C. Natation fonctionne uniquement grâce à des bénévoles. Deux éducateurs assurent les cours au sein de la structure.

Sur la saison 2019-2020, le club enregistre un nombre de 303 adhérents, à savoir 234 enfants et 69 adultes.

1. Les éducateurs

- Alain VIGNE titulaire d'un BEESAN en CDI à temps complet
- Amadou PAME titulaire d'un BEES 1^{er} degré en natation en CDD à temps partiel

2. Le comité directeur

Les membres du comité directeur sont les principaux bénévoles du club et assurent la quasi totalité des tâches au sein du club. Une carence de bénévoles s'observe de plus en plus chaque année au sein du club. Sous la direction de la présidente, chacun assure certaines tâches prédéfinies par son statut.

La présidente : Emmanuelle GATEAU KOEUNE assure la gestion quotidienne du club. Elle supervise toutes les tâches au sein du club mais est principalement impliquée dans les relations institutionnelles (Comité Départemental, Communauté de Communes du Carmausin) et les éducateurs. Elle gère les parties administratives la concernant et est présente sur le plan moral et sportif auprès des deux éducateurs du club (gestion des groupes, planning, compétitions, ...).



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

La secrétaire : Jeanine BERLOU et son adjointe CAUHUPE-HERAL Delphine maintiennent à jour les informations d'adhésion dans la base de données. Elles s'occupent des courriers à envoyer aux différentes institutions (communauté de communes, fédération, collectivités locales, entreprises, ...) et aux adhérents.

La trésorière : Pascale MAFFRE assure la comptabilité du club, elle réalise les salaires des deux éducateurs et règle les factures. Elle se charge de la gestion de l'argent du club auprès de la banque.

Le référent communication – boutique – plan sportif : Damien BERLOU maintient à jour le site et page Facebook du club. Il réalise les commandes de la boutique club auprès de notre partenaire Nataquashop. Au niveau sportif, il assure le lien entre le bureau et les éducateurs quant à l'organisation du calendrier sportif, organisation des groupes, stages et fonctionnement général des cours.

Le référent officiel : ASSIE Henri au titre de juge arbitre assure l'inscription des officiels du club lors des différentes compétitions. Il communique avec les membres du bureau et du club sur les besoins matériels et humains avant chaque compétition. Ancien président du club durant de nombreuses années, il participe également à la vie du club en assistant régulièrement aux réunions du Comité Départemental de Natation ainsi qu'aux réunions de la Ligue Occitanie de Natation. Il contribue aussi à la formation des officiels dans le département du Tarn.

3. Les bénévoles

En quantité insuffisante, les bénévoles aident le comité directeur lors de certains événements majeurs au cours de la saison. C'est notamment le cas en période d'inscription en début d'année ou l'afflux d'adhérents demande des ressources humaines importantes. C'est aussi le cas lors des compétitions en tant qu'officiel. Lors des compétitions à la piscine de Carmaux, les bénévoles assurent l'installation du matériel, la préparation des feuilles d'engagement, la chambre d'appel ainsi que le ramassage des feuilles d'engagement puis la saisie informatique sur les serveurs de la fédération.

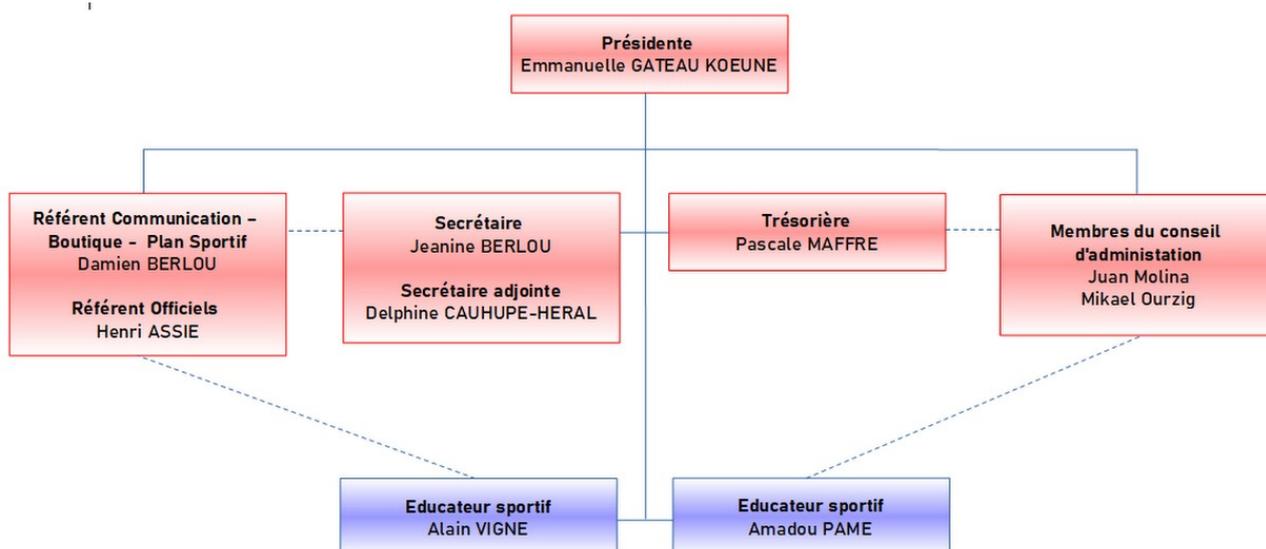


UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

4. Les officiels

Un nouveau remaniement des officiels pour la saison 2020-2021 a lieu mettant fin au système d'officiel A, B et C. Sous la direction du référent ASSIE Henri, c'est grâce à eux que les compétitions peuvent se réaliser. Suivant leur titre, ils assurent une ou plusieurs missions (chronométreur, juge, starter ou juge-arbitre). Une formation pour chaque fonction est demandée et est financée par le club. Le club est aussi en carence d'officiels depuis quelques années ce qui implique des pénalités pour le club et à terme des compétitions qui ne pourront plus être organisées.

Organigramme de l'association

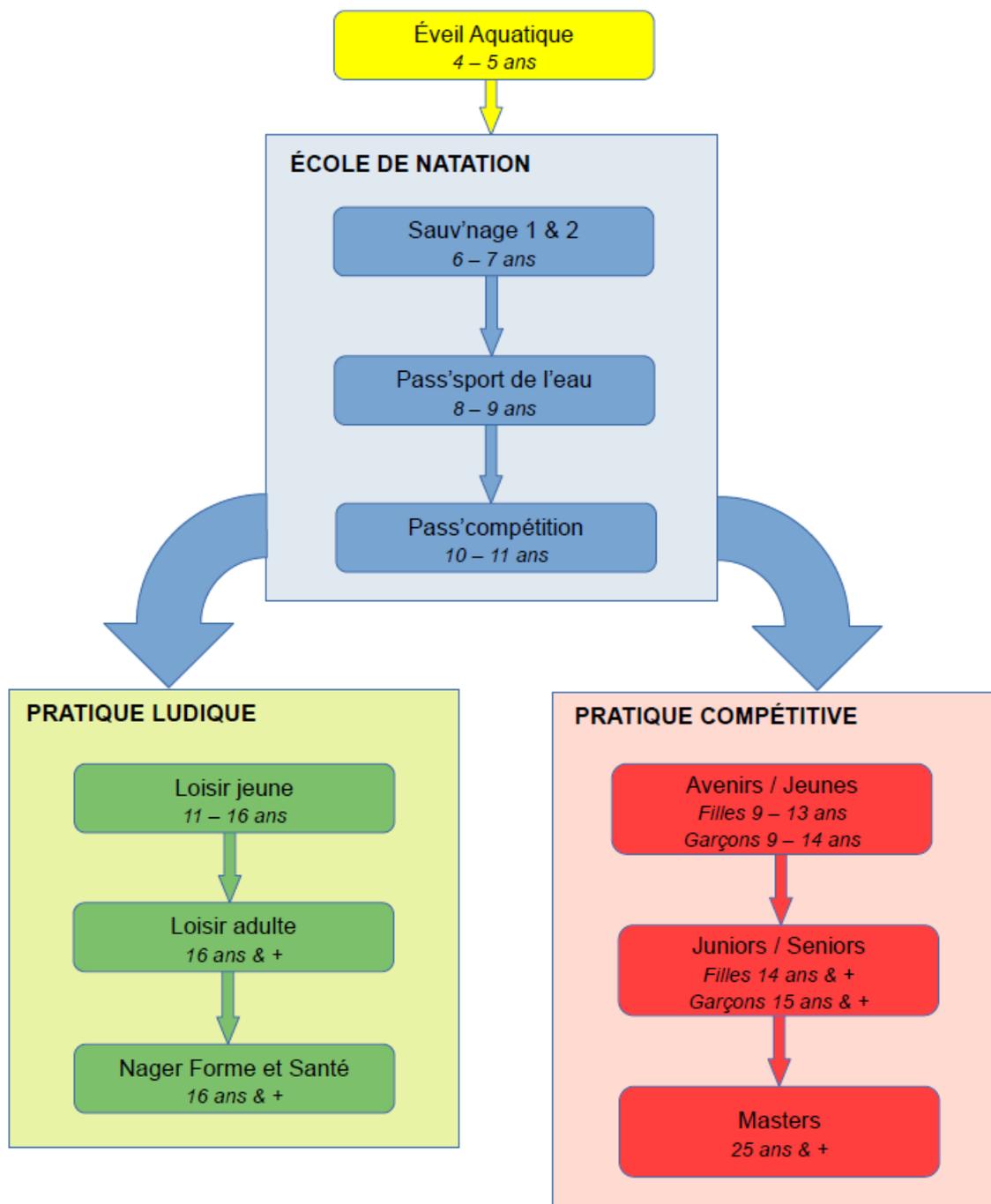


II - Les activités

Les activités aquatiques au sein du club sont déclinées en plusieurs sections. On retrouve en premier lieu l'éveil aquatique pour les plus petits suivi de l'école de natation. Par la suite le nageur doit faire un choix entre continuer en loisir ou en compétition. Une dernière section concerne la natation santé.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION





UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

1. L'éveil aquatique (4 – 5 ans)

Pour la saison 2020 – 2021, ce groupe concerne les enfants nés en 2015 et 2016. L'éveil aquatique est un cours de 30 minutes à raison de une fois par semaine. Cette activité est idéale pour les premiers pas dans l'eau de l'enfant. Au cours de cette activité, l'enfant découvre les sensations du milieu aquatique et développe des habiletés motrices propres au milieu. La priorité n'est ici pas d'apprendre à nager mais d'évoluer dans un milieu inconnu en développant la confiance en soi et l'autonomie. L'enfant doit appréhender le milieu pour surpasser dans un premier temps la peur puis trouver une forme de divertissement dans celui-ci.

2. L'école de natation (6-11 ans)

Cette section se décline en trois modules formant les 3 groupes proposés au sein du club et se terminant chacun par un test mis en place par la fédération française de natation. Ces 3 modules sont complémentaires dans la formation du nageur et succèdent à l'éveil aquatique.

Le Sauv'nage (6 – 7 ans)

Première étape de formation, le Sauv'nage est un groupe sur lequel l'enfant va évoluer durant deux années. Les cours durent 45 minutes à raison de une fois par semaine. Ce groupe permet d'acquérir des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. Il se clôture par le test du Sauv'nage à la fin de la deuxième année de formation.

Le Pass'sport de l'eau (8 – 9 ans)

Deuxième étape de formation, le Pass'sport de l'eau est un groupe qui dure également deux années. Les cours durent 45 minutes à raison de une fois par semaine. Ce groupe permet de certifier l'acquisition d'habiletés motrices transversales à travers la



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

pluridisciplinarité. Les enfants découvrent les différentes activités de la fédération française de natation. En fin d'année, ils effectuent le test du Pass'sport de l'eau.

Le Pass'compétition (10 - 11 ans)

Dernière étape de formation, le Pass'compétition dure deux années. Deux cours de 45 minutes sont proposés par semaine. Ce groupe certifie l'acquisition de savoir-faire techniques et l'appropriation de l'environnement de la compétition afin de se confronter aux autres. Il amène vers la compétition et se finalise par le test du Pass'compétition, indispensable aux enfants souhaitant faire de la compétition.

3. Loisir jeune (11 - 16 ans)

Suite logique après l'école de natation, le groupe loisir permet au nageur ayant acquis des bases solides durant l'école de natation de continuer à pratiquer la natation comme activité physique et sportive de loisir. L'accent est mis sur le plaisir de nager sans négliger le perfectionnement. Les jeunes doivent être capable de maîtriser les quatre nages. Les jeunes bénéficient de deux créneaux de 45 minutes par semaine.

4. La compétition (9 ans et plus)

Outre le loisir, à l'issue du Pass'compétition, l'enfant peut choisir de continuer vers la compétition. Cette section se divise en quatre étapes de formation.

Groupe des avenirs

Approfondissement des bases techniques des quatre nages. Les nageurs sont capables de nager des distances beaucoup plus longues qu'en groupe Pass'compétition. Les avenirs doivent comprendre le fonctionnement des compétitions (chambre d'appel, départs, ...) et adopter le profil du compétiteur. 4 créneaux de 1h30 par semaine sont



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

proposés et le nageur doit réaliser au moins 2 entraînements par semaine.

Groupe des jeunes

Les compétiteurs jeunes ont de très solides bases sur les quatre nages. Ce groupe amène les nageurs vers la compétition pure avec l'idée de confrontation et l'envie de performer. Les nageurs de cette catégorie d'âge doivent durant l'année réaliser des nages imposées par le milieu fédéral totalisant un nombre de points permettant la comparaison entre nageur et renforçant la confrontation entre eux. 4 créneaux de 1h30 par semaine sont proposés et le nageur doit réaliser au moins 3 entraînements par semaine.

Groupe des juniors/seniors

En juniors / seniors, les compétiteurs doivent connaître le système fédéral. Chacun connaît ses spécialités tant sur le type de nage que sur les distances. Les compétiteurs doivent en partenariat avec les entraîneurs déterminer des objectifs de saison en corrélation avec le niveau du nageur et s'entraîner pour répondre à ceux-ci. Les nageurs doivent acquérir des notions clés de l'entraînement sur la physiologie sportive et sur les méthodes d'entraînement vis-à-vis de leur spécialité. Les compétiteurs doivent pouvoir être autonome sur certaines compétences au cours de l'entraînement ainsi qu'au cours de l'échauffement durant les compétitions. Ils doivent pouvoir eux-même déterminer des problématiques de nage et essayer d'y apporter seul des réponses. L'entraîneur doit accompagner le nageur dans sa carrière mais seul le nageur reste acteur de sa performance. 5 créneaux de 1h30 par semaine sont proposés et le nageur doit en réaliser au moins 4.

Groupe des masters

Ce groupe est destiné aux adultes de 25 ans ou plus souhaitant faire de la compétition. Tout comme pour le groupe juniors/seniors, le nageur est confronté au même système



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

fédéral et doit s'investir dans son projet sportif de manière à répondre à ses objectifs personnels. 3 cours de 1h sont proposés par semaine.

5. Loisir adulte

Ce groupe est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 16 ans souhaitant faire de la natation à des fins autres que compétitives. Les nageurs sont répartis en 3 groupes (non nageur, nageur intermédiaire et bon nageur) dans les lignes d'eau par les éducateurs et suivent chacun un programme de natation différent. C'est par conséquent un groupe ouvert à tous les niveaux. La convivialité et le plaisir de nager sont les bases de ce groupe. 3 cours de 1h sont dispensés chaque semaine.

6. La natation santé

Le nager forme et santé est une pratique de la FFN mise en place au club depuis 2018. Elle est ouverte aux personnes ayant des maladies chroniques. Pour ces personnes, la natation doit permettre la prévention de certaines maladies ou blessures mais peut également être un moyen de rééducation suite à un accident ou une opération. 2 créneaux de 1h sont proposés chaque semaine. L'éducateur en charge de ce groupe est un ancien médecin du sport titulaire d'un diplôme d'encadrant en NFS. Pour la saison 2020-2021, cette pratique ne sera pas mise en place suite à un soucis avec l'éducateur.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

III - L'organisation au sein de l'U.S.C Natation

1. Les inscriptions

Pour la rentrée 2020-2021, le choix a été fait de passer au numérique pour les inscriptions via un questionnaire Google Form qui nous a facilité l'enregistrement en ligne de nos adhérents. Malgré ce nouveau principe qui nous a fait gagner du temps, le suivi des inscriptions (informations aux adhérents, traitement des données, gestion du tableur et des groupes) a demandé un temps considérable aux personnes en charge des inscriptions. Une plate-forme spécialement dédiée à ce genre de tâche serait à envisager avec une possibilité de paiement en ligne.

2. Les cours dispensés au club

Les cours au sein du club ont lieu du mardi au samedi, le dimanche et lundi étant les jours de repos des éducateurs lorsqu'il n'y a pas de compétitions.

- Mardi de 16h45 à 20h30
- Mercredi de 13h00 à 18h00
- Jeudi de 16h45 à 20h30
- Vendredi de 16h45 à 19h45
- Samedi de 8h30 à 11h45



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

Les deux éducateurs se répartissent les groupes. Ci dessous un tableau récapitulatif des groupes pour la saison 2020 – 2021 :

Age	Catégorie	Nombre d'entraînements & durée	Nombre de groupes	Capacité maximale de personnes
4 – 5 ans	Éveil aquatique	1 x 30 min	7	56
6 – 7 ans	Sauv'nage 1 & 2	1 x 45 min	7	84
8 – 9 ans	Pass'sport de l'eau	1 x 45 min	4	56
10 – 11 ans	Pass'compétition	2 x 45 min	2	30
11 – 16 ans	Loisir jeunes	2 x 45 min	2	30
Filles 9 – 13 ans Garçons 9 – 14 &ns	Compétition Avenir/Jeunes	3 x 1h30	1	15
Filles 14 ans & + Garçons 15 ans & +	Compétition Juniors/Seniors	5 x 1h30	1	15
16 ans & +	Loisir adultes	3 x 1h	2	75
		Volume horaire total de cours : 35h45		Capacité maximale d'adhérents : 361

3. Les compétitions

Les 2 groupes de compétiteurs sont amenés à régulièrement participer à des compétitions au sein du département du Tarn et parfois à l'extérieur du département pour les nageurs qualifiés en région voir en national. Au cours de la saison 2018 – 2019, ce sont 28 compétitions qui ont été réalisées par le club dont deux à Carmaux où le club était en charge de l'organisation.

Les compétitions départementales ont lieu le samedi et/ou dimanche. Les compétitions régionales et nationales quant à elles peuvent avoir lieu sur 3 jours à compter du



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

vendredi (jusqu'à 5 jours pour les championnats de France).

Les compétitions départementales rassemblent souvent beaucoup de nageurs de Carmaux. Les déplacements se font grâce au minibus 9 places du club et grâce aux parents des nageurs par covoiturage. L'aller-retour est à chaque fois réalisé dans la même journée et le repas du midi doit être apporté par chaque nageur.

Lorsque les déplacements se font en région ou national, le nombre de nageurs est réduit (au maximum 5 nageurs en 2019). Le déplacement est assuré grâce au minibus et si la distance le permet, le retour est réalisé dans la journée. Sinon, les déplacements nécessitent de prendre un hébergement pour la durée de la compétition.

Pour toutes les compétitions, le club prend en charge les frais d'engagement des nageurs et le coût du transport en minibus. Lorsque les déplacements se font sur plusieurs jours, le club prend également en charge l'hébergement et les frais de restauration. Les parents des nageurs n'ont aucun frais supplémentaires pour les compétitions.

4. Les stages

Jusqu'à présent, aucun stage à l'extérieur de la ville n'a été organisé par les éducateurs du club.

Au cours des vacances, il est arrivé par le passé que les éducateurs organisent un mini-stage à domicile avec au programme de la natation, de la préparation physique générale et une activité ludique dans la journée. L'organisation des journées se faisait au dépend des mises à disposition du bassin par la Communauté de Communes du Carmausin. Les éducateurs ont toujours été libres et encouragés dans cette démarche d'organisation de stage sportif qui se fait généralement aux vacances de février pour la préparation à la saison estivale.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

IV - Les opérations mises en place

1. La boutique club

Pour la rentrée 2019-2020, un partenariat avec l'entreprise Nataquashop a vu le jour. Une boutique club complète a été conçue. Celle-ci est personnalisée aux couleurs du club et les produits sont floqués avec un logo de l'USC Natation. Cette boutique est accessible en ligne à nos adhérents qui bénéficient également grâce au partenariat d'une remise de 20 % sur tout le site Nataquashop. Les adhérents ne souhaitant pas réaliser leurs achats directement sur le site peuvent remplir un bon de commande et le référent boutique s'occupe ensuite de procéder à la commande.

Dans un même temps, les bonnets du club ont été changés pour une version plus originale et personnalisée aux couleurs du club.

2. Le goûter de Noël et la Galette des rois

Avant les fêtes de fin d'année, le club propose à ses adhérents une après-midi ciné goûter. 3 films sont proposés au cinéma de Carmaux pour nos nageurs et sont suivis d'un goûter offert par le club. Une participation financière pour le visionnage du film est demandée aux adhérents et aux accompagnateurs. Pour les adultes, au retour des fêtes, une soirée est consacrée au partage de la galette des rois à l'issue de l'entraînement. Ce moment convivial renforce la cohésion entre adhérents du club ainsi qu'avec les éducateurs puis participe aussi pleinement aux valeurs que véhicule le club de l'USC Natation.

3. Le repas de fin d'année

À l'instar de la galette des rois ou du goûter de Noël, le repas de fin d'année est généralement réalisé après l'assemblée générale annuelle du club. Ce moment de convivialité permet aux adhérents qui viennent de partager un dernier moment ensemble avant de finir la saison. Organisé avec l'aide d'un traiteur, ce repas a perdu en nombre



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

d'adhérents au fil du temps ce qui va nous amener à réfléchir à une nouvelle formule.

4. Plan Aisance aquatique & « J'apprends à nager »

Ce plan ministériel mis en place il y a quelques années à pour objectif de proposer gratuitement des cours de natation à des enfants issus prioritairement de zones QPV et ZRR. 10 cours de une heure sont proposés aux enfants durant l'opération. Jusqu'à présent, au club, ce plan se déroule durant le mois de juillet. C'est une opération qui amène chaque année de plus en plus de personnes et qui pourrait par conséquent être extensible sur d'autres périodes.

5. Les partenaires

Au cours de la saison 2019-2020, le club disposait de 16 partenaires. Il avait été établi un programme de sponsoring avec ces partenaires en 2015 pour une durée de 3 ans. Malheureusement, le manque de bénévoles puis la crise sanitaire du COVID-19 n'a pas permis de relancer ce programme. Les 16 partenaires par leur soutien financier bénéficiaient en retour d'une publicité sur le minibus du club. Les partenaires devront être renouvelés la saison prochaine, en 2021-2022 afin que ce programme retrouve l'utilité qu'il avait lors de sa création, à savoir le financement partiel des frais du minibus.

6. La communication

Au cours des deux dernières saisons, la communication et la visibilité du club ont été renforcées. Des flyers et affiches ont été créés pour certaines manifestations. Le logo du club a été modifié. Des bonnets de bain ont été créés aux couleurs du club tout comme la boutique mise en place. Les actualités sportives sont régulièrement affichées sur le site et la page Facebook du club qui ont été repris et entièrement réactualisés. Une banderole et un oriflamme ont été conçus pour renforcer la visibilité du club lors de notre présence aux différentes manifestations sportives. C'est un axe qu'il est important de continuer à développer si l'on veut pouvoir espérer une nouvelle dynamique pour le club.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

V - Le budget

Pour la saison 2020-2021, le budget de l'association est estimé à 67 900 €.

Les dépenses sont principalement consacrées aux charges salariales, aux licences FFN, aux compétitions et aux frais de fonctionnement (achat de matériel, minibus, fournitures, ...).

Les recettes proviennent des cotisations, des subventions, des partenaires et de la boutique du club.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

Tableau prévisionnel pour la saison 2020-2021

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires et charges, mutuelles	54 000 €	Cotisations	52 000 €
Fonctionnement (assurances, minibus, fournitures, administratif, ...)	3 400 €	Subventions	8 570 €
Licences	5 000 €	Stage (si demande aux parents)	500 €
Frais des compétitions	2 500 €	Matériel (boutique, subventions comité du Tarn)	1 000 €
Stage	1 300 €	Manifestations (goûter de Noël, tombola)	1 000 €
Matériel & Divers (boutique, matériel du club,...)	1 000 €	Financement USC Carmaux	4 830 €
Manifestations (compétitions à domicile, goûter de Noël, galette des rois, repas de fin d'année, tombola...)	700 €		
Total	67 900 €	Total	67 900 €



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

1. Les frais de fonctionnement

Ils concernent les assurances (club & minibus), les frais d'administrations (factures du téléphone, fournitures, photocopieuse), les cartes d'accès à la piscine.

2. Les cotisations

Principal apport financier du club, les cotisations sont payées par les adhérents en début de saison grâce à différents modes de paiement possibles. Le paiement par chèque en 3 fois est possible et les encaissements ont lieu au 15 octobre, 15 novembre et 15 janvier. Les remboursements sont possibles jusqu'au terme des deux premières séances puis au-delà, au prorata du nombre de séances réalisées en cas de problème de santé (certificat médical indispensable).

Les tarifs :

- Éveil aquatique : 150 €
- Sauv'nage et Pass'sport de l'eau : 185 €
- Pass'compétition et Loisirs : 195 €
- Adultes : 200 €
- Compétition : 220 €
- Nager forme & Santé : 185 €

3. Les subventions

Les subventions obtenues par le club proviennent de différentes institutions. La mairie de Carmaux contribue chaque année à hauteur de 8400 € et la mairie de Blaye les Mines à hauteur de 170 €. D'autres institutions (conseil général, partenaires, ...) peuvent contribuer sur sollicitation et présentation d'un projet de club. Le club peut être amené à organiser



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

des séances « J'apprends à Nager » ou « Aisance Aquatique », les frais engagés par le club sont pris en charge à 100 % par l'État via le comité départemental de natation.

4. Les charges fédérales

Celles-ci concernent les licences fédérales des adhérents. Chaque adhérent, en plus de la cotisation s'affranchit de la licence FFN. Le club licencie 100 % de ses adhérents. Pour les officiels et bénévoles du club, la licence est financée intégralement par le club.

Les tarifs :

- Loisir jeune : 22 €
- Loisir adulte : 10 €
- Compétition 10 ans et - : 34 €
- Compétition 11 ans et plus : 50 €
- Officiels et bénévoles : 15 €

5. Les compétitions

Les frais des compétitions sont en intégralité pris en charge par le club. Ils résident dans le transport en minibus, les frais d'engagement qui varient selon le niveau de la compétition (de 1 € à 9 € la course) puis l'hébergement et la restauration.

Lorsque les compétitions durent plusieurs jours et ont lieu à plus de 100 km de Carmaux, l'hébergement est alors nécessaire. Celui-ci se fait majoritairement dans des hôtels de type Formule 1, Première classe ou en Airbnb.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

6. Autres frais

Ils concernent les frais lors des manifestations organisées par le club (goûter de Noël, apéritif lors des compétitions et repas de fin d'année, ...) mais également les frais liés au matériel sportif qui doit être renouvelé, puis les achats de la boutique club.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

LES PROBLÉMATIQUES OBSERVÉES ET LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

I - Les problématiques de fonctionnement de l'association

Problématiques	Axes de développement
Manque considérable de bénévoles au bureau du club (5 personnes en 2019 - 2020).	Trouver les moyens de sensibiliser les adhérents et parents d'enfants à rejoindre le bureau du club (réunion, contrat lors de l'inscription, flyer, article de presse, ...). Un bureau composé de 10 personnes permettrait aux bénévoles d'avoir un domaine bien défini de gestion et ainsi de ne pas passer des heures considérables à la gestion du club. Construire une hiérarchie au bureau de l'USC avec des domaines et tâches bien définies en début de saison (tableau avec échéances et tâches de chacun).
Peu d'officiels de l'USC Natation pour les compétitions.	Demander aux parents venant aux compétitions accompagner leur enfant de participer en temps qu'officiel ce qui permettrait une certaine rotation des officiels au cours de la saison. Organiser une réunion en début de saison avec les éducateurs, le bureau, les compétiteurs et les parents pour expliquer le fonctionnement de la saison et solliciter les besoins humains.
Beaucoup trop de tâches réalisées par les bénévoles du club.	Réattribuer certaines tâches exercées par les bénévoles du bureau aux éducateurs. Demander aux éducateurs plus de gestion administrative. Faire un tableau synthétique des missions à réaliser aux échéances données par le comité directeur. Rendre à nouveau les éducateurs acteurs du développement du club.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

II - Les problématiques des groupes et des cours

Problématiques	Axes de développement
Baisse sensible des adhérents enfants et adultes au fil des saisons depuis 2013.	<p>Accentuer la visibilité du club par l'intermédiaire des réseaux sociaux, de flyers en début de saison, d'actions entreprises et d'articles de presse. Le club doit retrouver une image de club dynamique, qui est pleinement investi dans la vie sportive locale et fédérale, avec des résultats.</p> <p>Proposer de nouvelles actions permettant aux personnes de découvrir le club, de s'initier aux activités qu'il propose (journée de présentation, portes ouvertes, manifestations sportives ouvertes à tous, ...).</p> <p>Tenir davantage compte des souhaits et commentaires des adhérents pour améliorer notre offre de manière à ce qu'elle corresponde à plus de personnes.</p>
Manque de progressivité dans le développement de la carrière du nageur, certains enfants se retrouvent dans des groupes avec des enfants plus jeunes de 5 années.	<p>Remédier à l'inscription de l'enfant en fonction de son niveau mais plutôt l'inscrire en fonction de son âge. Remettre les enfants dans des groupes de leur âge d'appartenance quitte à avoir des disparités au début. Créer une vraie cohérence d'évolution du nageur qui respecte l'âge de l'enfant et les savoirs faire techniques qu'il doit acquérir. Les exceptions seront toujours présentes mais doivent être au maximum corrigées.</p>
Plages horaires des cours contraignantes et manque de lignes d'eau.	<p>Les dispositions du bassin doivent être renégociées avec la Communauté de Communes pour mieux répondre à l'attente de nos adhérents. Les cours ne doivent pas commencer avant 17h00 et le planning des cours doit être remodelé pour éviter de proposer des cours avec un nombre de nageur trop faible. Demander des plages horaires plus importantes le mercredi et pourquoi pas proposer</p>



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

	<p>des cours le mercredi matin ou le samedi après-midi si la demande devient plus importante. Augmenter le nombre de créneaux pendant les vacances scolaires pour pouvoir proposer des actions sportives à nos adhérents.</p>
<p>Aucun suivi dans la carrière du nageur attestant du niveau de l'enfant.</p>	<p>Instaurer des diplômes pour tous les groupes de l'école de natation. Les diplômes à donner à tous les enfants en fin d'année doivent attester de leurs niveau et compétences. Ils permettent à l'enfant d'avoir un diplôme ce qui est une grande source de motivation mais aussi au club d'avoir un suivi des enfants et de pouvoir réaliser des études. Les diplômes doivent donner envie à l'enfant de continuer l'apprentissage de la natation pour accéder au diplôme supérieur. Les enfants ne doivent pas être passif lors des cours mais plutôt être, dès leur plus jeune âge, acteur de leur développement. Un enfant motivé aura des résultats beaucoup plus rapidement qu'un enfant qui vient à la piscine sans source de motivation. Le diplôme doit être l'objectif de l'enfant au cours de la saison et la réalisation de tests régulièrement doivent leur permettre de se situer dans les objectifs qu'ils doivent atteindre.</p>



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

III - Les problématiques chez les compétiteurs

Problématiques	Axes de développement
Presque aucunes filles dans les groupes compétition.	Tenir compte des différences en terme d'entraînement et se savoir être entre les filles et les garçons. Les éducateurs doivent mobiliser leur public fille et garçon différemment et ne pas considérer uniquement le groupe garçon avec un meilleur niveau. Il faut créer un groupe avec plus de cohésion entre les filles et les garçons.
Peu de nageurs au-delà du niveau départemental.	Il faut motiver les nageurs à aller vers des compétitions d'un niveau supérieur. Les jeunes seront motivés à faire de la compétition uniquement si un projet sportif concret est élaboré en partenariat entre le nageur et l'éducateur. Des objectifs doivent être fixés ce qui mobilisera le nageur à s'investir et à être motivé ce qui n'est pas le cas actuellement. Le nageur doit être le seul acteur de son développement.
Mauvaise organisation en amont des compétitions.	Les éducateurs doivent anticiper les compétitions par un calendrier en début de saison fixant les modalités de qualification. Les nageurs et parents doivent être informés au moins une à deux semaines à l'avance de l'organisation (heure de départ, repas du midi, covoiturage) par mail et les nageur doivent recevoir une convocation suite à leur engagement sur extranat.
Pas de stage pendant les vacances.	Demander aux éducateurs de créer deux stages sportifs pendant les vacances. Il serait envisagé un stage aux vacances de la Toussaint à la piscine de Carmaux et un stage à l'extérieur aux vacances de février. Le financement est à discuter avec les membres du bureau et l'organisation doit être faite par les éducateurs.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

IV - Les problématiques d'organisation

Problématiques	Axes de développement
Les inscriptions demandent trop de temps aux bénévoles du bureau.	Trouver une plate-forme en ligne permettant de faciliter les inscriptions des adhérents en début de saison. La plate-forme doit permettre la gestion des certificats médicaux et des moyens de paiement. Elle doit aussi pouvoir proposer le paiement en ligne par CB. La répartition des enfants dans les groupes doit se faire systématiquement par année de naissance ou en fonction du diplôme délivré la saison précédente pour les anciens adhérents.
Manque de communication sur les activités du club et les manifestations réalisées par le club.	Créer davantage de promotions sur les activités du club et les manifestations sportives organisées. Celles-ci doivent être anticipées et être communiquées (publicité, articles, réseaux sociaux, flyers, ...) puis aussi faire l'objet d'une bonne organisation (information, inscription, gestion, bilan) afin d'en étudier les points positifs et négatifs à l'issue.
Peu de monde lors de l'assemblée générale et lors du repas de fin de saison.	Proposer un autre format d'AG avec avant tout un pot de fin d'année financé par le club et la remise des diplômes aux enfants. Cet événement important peut être suivi d'une auberge espagnole ce qui engrange que peu de frais pour les familles.
Beaucoup de demandes pour le plan « J'apprends à nager » pour peu d'offre.	Augmenter l'offre de « J'apprends à nager » à d'autres périodes de l'année, notamment pendant les vacances scolaires.
Pas d'animations auprès des enfants pendant les vacances.	À l'instar des stages pour les compétiteurs, créer une ou plusieurs animation(s) durant les vacances scolaires. Ces manifestations à la piscine même ou à l'extérieur doivent être organisées par les éducateurs en partenariat avec le bureau.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

Aucune relation avec les partenaires du club.	Respecter premièrement la durée des contrats de partenariat et anticiper le renouvellement de ceux-ci dès le début de la troisième année. Créer une banderole des sponsors et les représenter lors de nos manifestations. Organiser un apéritif à chaque début de saison avec tous les partenaires pour les remercier et les fidéliser.
---	---

Le projet ci-dessus est donc représentatif de la situation actuelle du club. Les différentes problématiques et axes de développement ont été exposés.

Pour être complet, ce projet concret, doit être accompagné d'un véritable projet sportif, qui sera rédigé par les éducateurs de manière à répondre pleinement en terme sportif aux objectifs fixés par le club.

À terme, une réelle augmentation du nombre d'adhérents, une nouvelle valorisation de l'image du club et l'obtention d'un label par la Fédération Française de Natation serait une véritable réussite pour le club.



UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

ANNEXES

Annexe 1 : Les statuts du club

Annexe 2 : Le règlement intérieur du club

Annexe 3 : Communication du club

Annexe 4 : Visuel de la boutique

STATUTS DE L'UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1 : Fondation

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, décret du 16 août 1901. ayant pour titre. U.S.C. Natation.

L'association dite « L'UNION SPORTIVE DE CARMAUX NATATION » est créée pour une durée illimitée.

Elle est déclarée à la Préfecture du Tarn le 9 octobre 1997 sous le No: W 811000455.

ARTICLE 2 : But

Dans le cadre des statuts et Règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Natation et du Comité régional de Midi Pyrénées et au sens de la discipline prévue: -Natation Sportive
-Nager Forme et santé

L'association a pour but :

-De développer et de contrôler les pratiques avec notamment les actions de formation physique et sportive qu'elles impliquent (dans son ressort territorial).
-D'organiser: -des activités de loisirs et culturelles (ciné, goûter, sorties découverte...) - des manifestations exceptionnelles (loto enfants, tombola, repas, courses d'animations sportives...)

L'association interdit toute discrimination illégale et veille au respect des règles déontologiques du sport définies par le C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français). L'association respecte les règles d'encadrement d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par ses membres.

La liberté d'opinion et le respect de l'autre et des droits de la défense sont assurés dans l'association.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé au Centre Aquatique L'Odyssee, Rue Camboulives, 81400 Carmaux.

ARTICLE 4 : Membres Catégories

L'association se compose de membres actifs ou adhérents.

Seuls les membres actifs âgés de plus de 16 ans et le représentant légal pour les moins de 16 ans peuvent participer à l'assemblée générale, voter et être élus au C.A.

ARTICLE 5 : Conditions d'admission et de renouvellement

Pour faire partie de l'association il faut être agréé par le bureau qui statue lors de ses réunions sur les demandes d'admission présentées et sur les renouvellements.

Le bureau se prend le droit et la liberté de décider chaque année du renouvellement des membres du conseil d'administration et de l'admission des nouveaux adhérents.

ARTICLE 6 : Membres - qualités requises

Sont membres actifs les personnes physiques qui versent annuellement une cotisation.

Ce montant est fixé par le C.A et soumis à l'assemblée générale pour approbation. Sont aussi membre, les personnes participant au fonctionnement du club en tant que bénévole.

ARTICLE 7 : Membres - radiations

Par démission, décès, ou radiation prononcée par le conseil d'administration, pour non paiement de la cotisation, ou pour motif grave. Dans ce dernier cas l'intéressé est invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8 : Ressources de l'association

Les ressources de l'association comprennent:

- Le montant des cotisations aux différentes disciplines.
- Les subventions des communes, des instances fédérales et publiques, des partenaires,
- Les dons privés de membres bienfaiteurs, ainsi que les dons des établissements d'utilité publique
- Toutes ressources provenant d'activités ou manifestations exceptionnelles.

ARTICLE 9 : Conseil d'administration – composition

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres maximum élus à l'assemblée générale. Ces membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de:

- Un président
- Un ou plusieurs vice-présidents
- Un secrétaire, un secrétaire adjoint
- Un trésorier, un trésorier-adjoint

Le président, le trésorier, le secrétaire doivent être élu parmi les membres majeurs de l'association.

En cas de vacance d'un membre du bureau ou du conseil d'administration, le bureau pourvoit à son remplacement provisoire. Il est procédé à son remplacement définitif à la prochaine assemblée générale.

ARTICLE 10 : Conseil d'Administration – réunions

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du C.A sans excuse qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. Nul ne peut faire parti du C.A s'il n'est pas majeur.

Sauf avis contraire d'un tiers des membres du conseil, les salariés de l'association sont invité(es) à participer aux réunions à titre consultatif. Dans ce cas leur temps passé dans ces réunions est considéré comme temps de travail récupérable.

ARTICLE 11 - Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quel que titre qu'ils soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à la fin de la saison sportive. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.

Le président, assisté par des membres du bureau, préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour à l'élection du « Conseil d'administration » sortant.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

Les membres actifs peuvent se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir. Le nombre de pouvoir détenus par un membre présent est limité à deux

ARTICLE 12 : Assemblée Générale extraordinaire

Si besoin est, sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur les modifications à apporter aux statuts et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit à la demande du tiers des membres du C.A

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises avec un quorum de la moitié des membres actifs, présents ou représentés, et à jour de leur cotisation. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La majorité requise est alors de, deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration. La dernière version de celui-ci date du 1^{er} septembre 2020.

ARTICLE 14 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE 15 - Adhésion à une union d'associations

L'association adhère à l'Office Municipal des Sports de Carmaux.



Natation

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE
L'UNION SPORTIVE CARMAUX NATATION
(mis à jour le 1^{er} septembre 2020)**

ARTICLE 1 – champ d'application :

Le règlement intérieur définit les droits et les devoirs de chacun des membres de l'U.S.C natation, des éducateurs, des membres du bureau et des membres du comité directeur. Le club de l'U.S.C natation est un lieu de formation et d'éducation, ou chaque membre doit pouvoir trouver un environnement qui favorise le développement de sa personnalité.

Ce règlement intérieur a pour but d'organiser au mieux la vie au sein du club dans un climat de coopération, de confiance et de responsabilité, de permettre à chacun de savoir quels sont ses droits en tant que « individu » et quelles sont ses obligations envers le club de l'U.S.C natation.

En fin d'année sportive les membres de l'U.S.C natation examinent les modifications éventuelles à apporter au règlement intérieur. Si les circonstances l'exigent, il pourra être révisé à tout moment par le bureau de l'U.S.C natation.

Lors de l'inscription, l'adhérent de l'U.S.C natation, accepte des dispositions du présent règlement et s'engage à le respecter pleinement. Ces dispositions sont valables tant pour l'adhérent, que pour l'enfant lui-même, que pour sa famille ou les personnes qui en sont responsables.

Le comité directeur, les membres du bureau et les éducateurs de l'U.S.C natation sont tenus d'appliquer et de respecter ledit règlement intérieur.

ARTICLE 2 – charte de l'esprit sportif :

Devenir membre de l'U.S.C natation, c'est adhérer, en toute circonstance au respect :

- Des éducateurs.
- Des officiels et des règles de la natation.
- De l'adversaire.
- Du public.
- De l'hôte, des lieux d'hébergement et du personnel de la communauté des communes.
- Du règlement intérieur du Club de l'U.S.C natation.
- Du règlement intérieur du complexe Aquatique l'Odysée.

Pour se faire, chaque membre s'engage à :

- Etre loyal.
- Nager franc jeu.

- Avoir une tenue sportive, vestimentaire correcte.
- De ne pas se battre, d'insulter ou de cracher sur un adversaire ou un équipier.
- De ne pas commettre de dégradations en tout lieu où se trouve le membre de l'association
- Etre tolérant et accepter la différence. Avoir l'esprit d'équipe.
- Ne pas avoir recours à des produits dopant.
- De ne pas dénigrer le club, les éducateurs sportifs ou les membres du bureau via les réseaux sociaux.

Dans un souci de respect de cette charte, le club se réserve toute liberté quand à l'acceptation ou le refus de toute demande d'adhésion ou de réinscription au club, ainsi que des sanctions sportives (cf article sanctions).

ARTICLE 3 – condition d'inscription au club :

Pièces à fournir : tout dossier d'inscription incomplet sera refusé au moment de l'adhésion.

- Le certificat médical d'aptitude à la natation ou le questionnaire de santé pour les adhérents ayant donné un certificat médical lors de la saison précédente.
- Le formulaire d'adhésion et les autorisations remplis en ligne sur google form.
- Le règlement de la cotisation.

Par mesure de sécurité, les adhérents qui n'auraient pas fourni toutes les pièces demandées ci-dessus, à la reprise des cours ne pourront pas être admis aux activités.

ARTICLE 4 – organisation des groupes

Chaque nageur sera dans un groupe bien défini par les éducateurs de l'U.S.C natation en fonction :

- De son niveau sportif.
- De son âge
- De ses objectifs
- Des créneaux horaires dédiés à l'U.S.C natation par la Communauté des Communes

Seuls les éducateurs de l'U.S.C natation, après avoir informé le comité directeur, peuvent changer le nageur de groupe en fonction de l'assiduité, du sérieux aux entraînements et aux compétitions.

Les éducateurs seront tenus d'informer le représentant légal du motif du changement, ainsi que les nouvelles plages horaires concernant le nouveau groupe de l'enfant.

Chaque parent peut solliciter à tout moment une rencontre avec les éducateurs ou les membres du bureau de l'U.S.C natation.

ARTICLE 5 – horaires des cours.

L'horaire des cours sera remis chaque année aux adhérents lors de l'inscription.

Pour chaque cours les parents ou le civilement responsable devront vérifier si le cours est dispensé (*panne technique, fermeture du complexe aquatique, vacances, etc ...*).

Les annulations de cours pour les motifs évoqués précédemment seront affichées au

tableau d'affichage qui se trouve à l'extérieur du complexe aquatique et un mail sera envoyé pour information.

À chaque parent et personne civilement responsable, de vérifier la boîte mail et le tableau d'affichage.

Une carte d'accès sera remise à chaque adhérent à jour de sa cotisation.

Les licenciés qui voudront accéder au bassin sans carte se verront systématiquement refuser l'accès aux vestiaires et aux bassins.

En cas de perte de la carte, elle sera facturée à l'adhérent au prix de 5 €.

A chaque fin de saison, l'adhérent doit restituer sa carte d'accès au complexe aquatique, aux éducateurs du club ou dans la boîte aux lettres du club.

Pour les horaires des cours lors des petites vacances scolaires, les cours seront assurés selon le planning modifié, affiché et mis en ligne.

L'horaire des cours sera remis chaque année aux adhérents lors de l'inscription.

ARTICLE 6 – cotisations.

Le montant de la cotisation est revu et fixée par les membres du Bureau de l'U.S.C natation à chaque fin de saison.

À cette cotisation est rajoutée la licence F.N.N.

Le prix de la licence F.N.N est fixé chaque année par la Fédération Française de Natation.

En cas d'abandon en cours de l'année, la cotisation ne pourra être remboursée, sauf cas médical grave ou déménagement pour cause de mutation, dans ces deux cas le remboursement sera au prorata des jours restés au sein du club pour l'année sportive en cours, toutefois le coût de la licence FFN sera conservé .

LE CLUB DE L U.S.C NATATION NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE EN CAS DE PANNE OU DE FERMETURE PROVISOIRE DU COMPLEXE AQUATIQUE L'ODYSSÉE. DE CE FAIT AUCUN REMBOURSEMENT DE LA COTISATION NE SERA EFFECTUE AU PRORATA DES JOURS DE FERMETURE DU COMPLEXE AQUATIQUE.

ARTICLE 7 – respect des horaires.

Les horaires des cours doivent être respectés.

Les éducateurs sont responsables de tous les adhérents pendant les heures de cours, manifestations organisées par le club.

À la fin des cours les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, ou de la personne dûment responsable désignée par ses derniers.

Ils doivent être récupérés par ces derniers, à la fin de chaque séance.

Une tolérance maximale de quinze minutes est admise par le club, à condition que l'enfant reste à l'intérieur du complexe aquatique. Au-delà de ce temps, en cas de retard non justifié, et en cas d'urgence le club pourra faire appel aux services de police afin de leur remettre l'enfant.

Ce règlement s'applique également au retour des compétitions.

ATTENTION : Hors des locaux de la piscine, la responsabilité de l'enfant incombe

aux parents, civilement responsable ou aux personnes dûment responsables désignées par les parents et, en aucun cas, à l'U.S.C natation ou à la Communauté des Communes.

ARTICLE 8 – matériels/vols.

Tous les adhérents s'engagent à respecter le matériel mis à disposition par l'U.S.C natation et par le complexe aquatique de l'Odysée.

Tous les adhérents doivent ranger le matériel dans les locaux ou bacs de rangements prévus à cet effet.

La détérioration délibérée du matériel entraînera une demande de remboursement auprès de l'adhérent ou la personne responsable de l'enfant ayant commis la détérioration.

Le club ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis au préjudice des adhérents à l'intérieur des installations pendant les heures d'occupation.

Il est vivement recommandé de ne laisser aucun objet de valeur ou de l'argent dans les vestiaires.

ARTICLE 9 – les officiels

Les officiels seront convoqués par le référent compétiteur du club. Ils seront tenus d'informer rapidement cette personne afin de faciliter l'organisation des compétitions.

ARTICLE 10 – accès au complexe aquatique de l'Odysée

L'accès au complexe aquatique ne peut être autorisé qu'en présence d'un éducateur ou d'un responsable de l'U.S.C natation.

Chaque éducateur ou responsable du club entrant dans le complexe aquatique doit s'assurer qu'aucune dégradation n'a été commise et signaler immédiatement celles qui auraient pu l'être à un agent de la Communauté des Communes.

Chaque personne accompagnant un enfant dans les vestiaires du complexe aquatique, doit se conformer au règlement du complexe, à savoir se déchausser dans les zones prévues à cet effet, pour des raisons d'hygiène et de respect de l'ensemble des utilisateurs du complexe aquatique.

Pour le respect des utilisateurs et des installations, il est demandé de respecter les règlements affichés dans la piscine.

En raison de la pandémie COVID-19, les adhérents de l'U.S.C natation ont l'obligation de respecter le protocole sanitaire mis en place par la communauté des communes du carmausin-ségala.

ARTICLE 11 – compétitions.

Tout nageur du groupe compétition se doit de participer aux rencontres, interclubs, compétitions d'animation, challenges, meetings, championnats ou autres, auxquels il ou elle a été convoqué.

Tout nageur du groupe compétition se doit de porter la tenue du club à savoir le polo et le bonnet de bain, lors des compétitions, afin d'être identifié plus facilement par les

éducateurs, mais aussi pour identifier le club lors des compétitions.

Les frais d'engagements et d'amendes payés par le club seront réclamés au nageur pour toute absence non justifiée.

Le nageur ou la nageuse qui ne peut se rendre à une compétition devra impérativement et dans les plus bref délais en informer l'éducateur responsable de son groupe afin d'éviter les engagements et les frais inutile.

La participation d'un nageur à une compétition imposant un temps de qualification ou un classement dans une série fédérale ne sera pas décidée en fonction de ces critères.

Cette participation tiendra également compte des performances actuelles, de l'assiduité, du sérieux de l'entraînement et du comportement irréprochable du nageur ou de la nageuse.

Les abandons en course, lors d'une compétition ou le refus de prendre le départ sans motif grave est considéré comme inacceptable par les membres de l'U.S.C natation.

La responsabilité du club est engagée à partir de la réception des enfants sur le lieu et l'horaire fixé lors de la convocation et jusqu'au retour, dont le lieu et l'heure auront été précisés aux parents au moment du départ.

Au-delà d'un quart d'heure de retard, l'éducateur ou un des responsables du club pourra faire appel aux services de police pour la prise en charge de l'enfant.

ARTICLE 12 -utilisation du minibus du club

Il a été mis à la disposition des compétiteurs un minibus.

Dans la mesure du possible le club prendra en charge les compétiteurs lors des déplacements en compétition. Si le nombre de nageur dépasse la capacité totale de prise en charge du minibus, le club fera appel aux parents des compétiteurs pour assurer les déplacements sur les différents sites de compétitions.

Les compétiteurs sont tenus de respecter le minibus, de ne pas le dégrader, détériorer ou le salir. Toute personne responsable de dégradations, détériorations devra s'acquitter du montant de la réparation, ou du remplacement de la pièce détériorée ou du nettoyage du minibus si celui-ci a été sali.

Du gel hydro-alcoolique sera donné aux personnes avant de monter dans le minibus et celui-ci sera désinfecté après utilisation par les éducateurs.

Les éducateurs se chargeront de vérifier et de prévoir l'entretien périodique du minibus. Le minibus ne peut être conduit que par les éducateurs, les membres du comité directeur ou un membre du bureau.

Le minibus ne peut être utilisé à des fins personnelles.

ARTICLE 13 -protocole sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19

Tous les membres de l'U.S.C natation ou les responsables légaux des enfants adhérents au club ont l'obligation de respecter le protocole sanitaire mis en place par l'U.S.C natation et envoyé à tous les adhérents, sous peine de sanctions. Le protocole est présent sur le site du club ABC Natation Carmaux, rubrique Le club. Les mesures ci-dessous ont l'obligation d'être respectées par les adhérents et les

accompagnants :

La distanciation sociale de 1m entre les personnes doit être observée tout au long de la présence dans l'établissement.

A l'arrivée dans le complexe :

- Arriver 10 min avant le cours et ne pas être en retard sous peine de se voir l'accès à la piscine refusé.
- Port du masque obligatoire jusqu'à la fin du changement dans les vestiaires pour les personnes âgées de 11 ans et plus.
- Désinfection obligatoire des mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée de la piscine.
- Rangement des affaires y compris des chaussures dans les casiers individuels. Aucune affaires ne doit rester dans les vestiaires.
- Douche savonnée obligatoire.
- Passage aux sanitaires avant le cours.

Pendant le cours :

- Avoir sa propre bouteille d'eau.
- Eviter de se rendre aux sanitaires.
- Respecter la distanciation physique lors des phases d'inactivité.

Après le cours :

- Ranger son matériel personnel.
- Douche rapide si nécessaire. Les adhérents ne peuvent pas rester dans la zone des douches. Le lieu doit être un endroit de passage et non de rassemblement.
- Application dans les vestiaires du règlement comme lors de l'arrivée à la piscine.

ARTICLE 14 -sanctions

Tout contrevenant au présent règlement intérieur s'expose à des sanctions pouvant aller de l'avertissement, mise à l'écart temporaire des compétitions et de l'entraînement du club, jusqu'à l'exclusion définitive.

Toute exclusion des activités de l'U.S.C natation, suite à un manquement grave au règlement ne pourra être prononcée qu'à l'issue d'une rencontre de la famille de la nageuse ou nageur et le bureau directeur de l'U.S.C natation.

Les sanctions seront prises et prononcées par le bureau directeur.

Tout membre exclus de l'association par le bureau directeur, ne pourra en aucun cas réclamer le remboursement de sa cotisation.

**La Présidente de l'U.S.C natation
Mme Emmanuelle GATEAU**



U.S. CARMAUX NATATION

Au cœur du centre aquatique l'Odysée, l'U.S. Carmaux Natation dispense depuis de nombreuses années des cours de natation pour un large public.

Ouvert aux enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes, le club propose des cours d'éveil aquatique pour les jeunes de 4 à 5 ans puis l'école de natation pour les enfants de 6 à 9 ans. Les enfants peuvent ensuite se tourner vers la pratique en loisir ou en compétition.

Pour les plus âgés, le groupe adulte est ouvert aux personnes à partir de 18 ans qu'elles soient débutantes ou confirmées. Les éducateurs vous aideront à atteindre vos objectifs personnels. Depuis 2018, un groupe Nagez Forme et Santé est proposé aux personnes souffrants de pathologies chroniques (cancers, asthme, diabète,...).

Alors pour les derniers indécis, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !

Les inscriptions pour la saison 2019-2020 auront lieu du 2 au 7 septembre dans le hall de la piscine de Carmaux et le 8 septembre lors de la journée de la Fête du Sport à Blaye-les-Mines.

Mardi 3 Septembre de 16h à 19h
Mercredi 4 Septembre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h
Jeudi 4 Septembre de 16h à 19h
Vendredi 5 Septembre de 16h à 19h
Samedi 6 Septembre de 9h à 12h

Pour plus de renseignements concernant les activités et les inscriptions, rendez vous sur notre site : abcnatation.fr/sc/240810644

Mail : uscnatation81@gmail.com
Tél : 06 29 63 19 89
Site : [abc-natation-carmaux](http://abc-natation-carmaux.com)



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



U.S. CARMAUX NATATION



Ciné Goûter USC Natation



Le Mercredi 11 Décembre 2019 à 13h30
au cinéma de Carmaux

Au choix :



A la fin de la séance, l'USC Natation offrira aux enfants un goûter dans la salle à l'étage du cinéma !

Une participation financière de l'ordre de 4€ pour les licenciés et 5€ pour les accompagnateurs est demandée.

Réservation obligatoire avant le 7 décembre via le coupon distribué ou disponible sur le site du club ABC Natation Carmaux.





Natation

BOUTIQUE U.S.

CARMAUX NATATION



La boutique multimarques de la natation



Polo homme, femme & enfant



Short adulte & enfant



Sac à dos Spiky 2 30 L



Sweat homme, femme & enfant



Bonnet du club



Sac à dos Team Backpack 45 L